

OFFICE NATIONAL des ANCIENS  
COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE  
Service départemental de l'INDRE  
Cité administrative – Bât. E  
CHATEAUROUX  
Tél. : 02 54 53 81 10 Fax : 02 54 53 81 19  
e-mail : [sd36@onacvq.fr](mailto:sd36@onacvq.fr)  
Site Internet : [onac-vq.fr](http://onac-vq.fr)  
Bureaux ouverts du lundi au vendredi  
9 h à 12 h - 14 h à 17 h



Pour nous écrire :  
ONAC Indre  
C.S. 70511  
36018 CHATEAUROUX CEDEX

## PARTICIPATIONS FINANCIERES au TITRE du MAINTIEN à DOMICILE

### Document à conserver

Le service de l'ONAC de l'Indre peut participer au maintien à domicile de ses ressortissants en perte d'autonomie. Après enquête sociale, diverses aides financières peuvent intervenir :

- **La prise en charge partielle ou totale des frais**

- d'aide à domicile
- de portage de repas à domicile
- de télésurveillance, téléalarme.

- **Les interventions spécifiques liées aux frais de maintien à domicile**

- travaux d'accessibilité du logement
  - ⇒ adaptation des portes à un fauteuil roulant
  - ⇒ aménagement d'une chambre au rez-de-chaussée
  - ⇒ remplacement d'une baignoire par une douche
  - ⇒ aménagement de sanitaires
- achat d'un fauteuil roulant ou élévateur.

### **Sont ressortissants de l'ONAC**

- ⇒ les invalides et les veuves, bénéficiaires d'une pension de guerre
- ⇒ les titulaires de la carte du combattant
- ⇒ les résistants, déportés et internés, anciens prisonniers de guerre
- ⇒ les ascendants de militaires ou de civils « Morts pour la France »
- ⇒ les pupilles de la Nation et orphelins de guerre
- ⇒ les victimes civiles de guerre, celles de la captivité en Algérie et d'actes de terrorisme
- ⇒ les personnes contraintes au travail en pays ennemi (STO) et les possesseurs d'un titre de victime de l'occupation des départements d'Alsace / Moselle
- ⇒ les réfractaires au travail obligatoire
- ⇒ les titulaires du titre de reconnaissance de la Nation
- ⇒ les veuves de tous les ressortissants mentionnés ci-dessus.